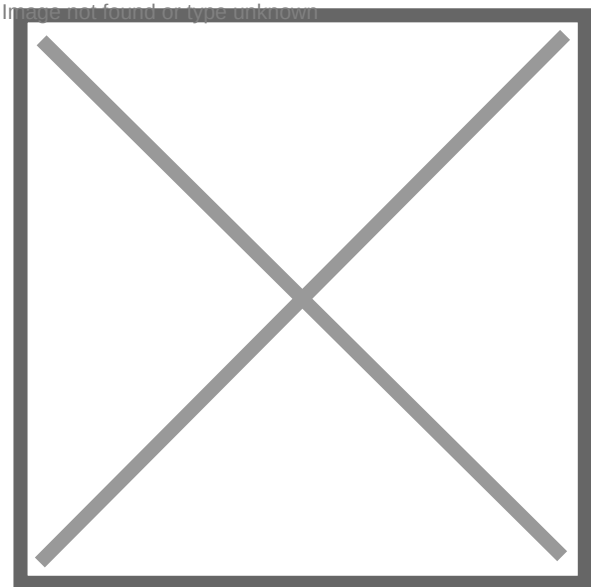




A loucher son audience au tribunal

Par **flooo**, le **02/09/2013** à **18:41**

Bonjour,rrnrnDonc voila je voudrais savoir qu'ece que je risque, car j'ai loupé mon audience au tribunal... ? rnrn(En sachant que j'étais convoqué pour les faits suivants :rnrn-Délit de fuite-
-Défaut de permis-
-Défaut de carte grise- je ne suis pas récidiviste

Par amajuris, le 02/09/2013 à 18:53

bjr,rnsi vous avez été régulièrement convoqué et que vous ne y êtes pas présenté, le jugement sera rendu à titre contradictoire.rnimpossible de répondre à la place du juge, mais en général dans une telle situation, le juge a tendance a avoir la main lourde.rnmais les peines maximales en la matière sont de 3 ans d'emprisonnement et 75000 € (délit de fuite).rncdt